

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY
COMITE TERRITORIAL POITOU-CHARENTES

COMITE DIRECTEUR DU 24 MARS 2018
NIORT

Présents : A. AMIOT – L. BARBEREAU (représentant A. DEMOUY) – P. BELLAMY - C. BERTON – J.M. BIDABE - L. BONNEAU – Y. CHARPIAT – C. CHENE – T. COTERET – M. DELAGE – C. DELBOS – J. DOUSSIN – V. FAVREAU – G. FIJALOWICZ – D. FOURNIER – J. GAMPER – H. LEFORT – F. LEMOING – T. MARCHIVE – D. MARTY – L. OTAL – B. REBEYROL – G. RICETTA – J.Y. RUAULT

Excusés : Y. AJAC – J. ALEMANY – S. BUREAU – J.P. CHIARABINI – G. COGNE – B. DELAGE – A. DEMOUY – M. GALERNEAU – M.A. MASDIEU – L. PAIRAUD – J.C. PLASSERAUD – G. RAMBAUT – J. SARDA – G. THEMOT – G. UHART – E. VEROUIL

Absents : T. CHAMBORD – C. LACOMBE – D. MORIN – J.M. PARTAUD

La séance est ouverte par le Président REBEYROL.

Attendu qu'aucune remarque ni objection n'a été faite concernant le compte rendu du dernier comité directeur du 20 Janvier 2018, sa rédaction est adoptée à l'unanimité.

1- INFORMATIONS FEDERALES.

Le Président REBEYROL présente le dossier de traité de fusion absorption CT/Ligue Nouvelle Aquitaine : volets Finances, RH, Immobilier, ainsi que les annexes, tout en ayant rappelé que ces documents ont été adressés à l'ensemble des Membres du Comité Directeur et des Membres Cooptés le vendredi 16 mars dernier.

A l'issue de la présentation, et après échange sur certains points du traité de fusion, notamment en ce qui concerne les contrats de CRT à temps partiel (cf. annexe 4.4 du traité), les 4 résolutions suivantes sont mises au vote à bulletin secret :

- 1^{ère} résolution : Validation de l'arrêté de la situation comptable intermédiaire au 31 décembre 2017.
- 2^{ème} résolution : Approbation du principe et des modalités de rapprochement envisagé et des stipulations du projet de traité de fusion qui a été présenté.
- 3^{ème} résolution : Autorisation à donner au Président du Comité pour conclure le projet de traité de fusion et réaliser les formalités consécutives, notamment :
 - Adapter, ajuster, finaliser et signer le traité de fusion
 - En cas d'opposition faite au traité de fusion, intervenir dans toute procédure
 - Signer toutes pièces, tous actes et documents complémentaires, réitératifs ou rectificatifs, élire domicile, substituer, déléguer tous pouvoirs, constituer tous mandataires et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ou utile en vue de la réalisation du rapprochement.
 - Effectuer toutes démarches, formalités et publications nécessaires.

- 4^{ème} résolution : Autorisation à donner au Président du Comité Territorial de convoquer une AGE lors de l'AGO du 16 juin 2018 pour faire approuver le Traité de Fusion par les membres du Comité (les clubs) et la dissolution sans liquidation du Comité Territorial au 1^{er} Juillet 2018.

Le comité directeur compte 35 membres élus, 20 membres étaient présents ce jour et portaient 8 procurations. Le quorum étant atteint, le scrutin peut être organisé régulièrement.

	Pour	Abstention	Contre
Résolution 1	28	0	0
Résolution 2	21	4	3
Résolution 3	27	1	0
Résolution 4	28	0	0